

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Création d'aires de bivouac insolites

N° action : 57

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.4. Tourisme et patrimoine
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.3. Enjeux économiques et sociaux

Description de l'action :

- Contexte :

Le territoire du Parc national de la vallée de la Semois est traversé par des itinéraires de Grande Randonnée comme le GR 16 et la Transsemoisienne. Il n'est pas toujours facile pour les promeneurs de trouver des hébergements sans trop s'éloigner de l'itinéraire. Afin de pallier ce manque, il est nécessaire d'aménager des aires de bivouac. Ce type de campement pourra donc venir compléter l'offre en hébergements existante. Ces aménagements se veulent immersifs, insolites et permettent de faire vivre aux usagers en itinérance une expérience unique au milieu des bois. Ces aires de bivouac seront réservables, pour une nuit, via un site en ligne, ce qui permettra de contrôler l'affluence des lieux et d'organiser les entretiens éventuels.

- Objectifs :

- 1. Créer des aires de bivouac sur les itinéraires de la Transsemoisienne et/ou le GR16.
- 2. Valoriser les ressources locales du territoire et proposer des aménagements "Éco-design" favorisant le développement durable.
- 3. Créer des hébergements qui permettront d'observer la faune et la flore de la vallée de la Semois.
- 4. Créer des lieux de ressourcement au plus proche de la nature et des arbres.
- 5. Favoriser le tourisme éco-responsable.



Exemple du Parc naturel régional des Vosges du Nord ©Photo DNA /G.J.

- **Méthodologie** (déroulé, approche, moyens utilisés) :

A) Identification des sites d'aires de bivouac

1. Informer et collaborer avec les structures/acteurs/gestionnaires des équipements.
2. Localiser les interventions avec les partenaires.

B) Création et installation des équipements et des aménagements

1. Réaliser un cahier des charges pour la mise en place de nouveaux équipements en matériaux locaux et durables (plateforme en bois, toilettes sèches, ...) tenant compte des précautions d'usage à l'égard de la biodiversité (périodicité, mesures d'atténuation si nécessaire), et organiser des réunions préparatoires.
2. Définir les aménagements à prévoir et assurer le suivi des chantiers. Inclure la création d'aires de bivouac dans le plan de gestion à l'échelle du territoire pour assurer l'entretien et le nettoyage des équipements. A noter que des bacs de composts seront présents à proximité des bivouacs afin de recueillir les déchets verts des bivouaqueurs. Comme développé dans la charte du Parc national, aucune poubelle ne sera mise à disposition ; les usagers seront invités à conserver le restant de leurs déchets avec eux pour les trier ensuite.
3. Créer un panneau d'information adapté à chaque aire de bivouac afin de sensibiliser les usagers au respect des équipements et des lieux, et les informer sur les spécificités du territoire du Parc national.

C) Communication

1. Créer un module de réservation en ligne via une application en Open Source.
2. Réaliser un formulaire en ligne simple avec QR code à destination des utilisateurs pour signaler un problème vis-à-vis de l'équipement auprès des gestionnaires concernés

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

(dégradation du matériel, problème d'entretien, suggestion pour améliorer l'espace et ses équipements, ...)

3. Communiquer auprès des acteurs locaux (SI, MT, DNF, GR, etc.) l'installation des nouvelles aires de bivouac.

- **Localisation :**

Au bord de l'eau, en forêt.

- **Public(s) ciblé(s) :**

Randonneurs en itinérance.